

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 18 JANVIER 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit du mois de janvier à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de Saint-Antoine s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame PRÊTRE Brigitte, Maire.

Sont présents : Mesdames Brigitte PRÊTRE, Elisabeth CAUSSIDERY, Jennifer BENAYAD, Messieurs Jean-Sébastien GRESARD, Emmanuel FRANCHINI, Jean-François PERROT, Vincent LAITHIER, Joël VIONNET, Loïc BARTHET.

Absents Excusés : Messieurs Philippe CHAPUIS, Julien LAURENT.

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-François PERROT.

1/ Maison Billet

Après plusieurs échanges et discussions avec la famille, une visite de la maison de la famille Billet s'est tenue ce lundi 9 janvier 2023 en présence des représentants de la famille, du Conseil Municipal, de l'Etablissement Public Foncier (EPF) et des Domaines afin d'évaluer le bien mis en vente.

Ce bien est composé de 2 appartements, d'une écurie, d'une grange, d'un atelier et de 2 parcelles de terrain agricole. Un des appartements pourrait être habitable moyennant un rafraîchissement, l'autre nécessiterait des travaux plus importants.

Le prix de départ était de 430 000.00 € maison, atelier, cour et jardin et 10 000.00 € pour les deux parcelles. Aujourd'hui, le prix total de l'achat maison, atelier, cour, jardin et parcelles est de 410 000.00 €.

Le projet serait que l'EPF achète ce bien pour la commune, après accord du Conseil Municipal, puis la commune le rachèterait dans un délai restant à déterminer. Ce délai peut aller jusqu'à 14 ans, moyennant un coût de 1 à 2 % par an payé à l'EPF, 1 % les 4 premières années, 1.50 % de 5 à 10 ans, 2 % au-delà de 10 ans. Ce délai permettrait à la commune de déterminer le financement et la destination du bien.

Les phases de l'achat sont :

- Le Conseil Municipal donne un avis favorable à l'achat du bien
- L'EPF signe un compromis avec la famille Billet
- L'EPF valide l'achat lors de son Conseil d'Administration du 22 Février 2023
- Le Conseil Municipal délibère pour l'achat du bien
- L'EPF signe la vente chez le Notaire

Après la vente, la commune garderait l'usage de l'atelier qu'elle loue actuellement. La commune pourrait signer avec l'EPF une convention de mise à disposition du reste du bien pour y effectuer des travaux, ou l'occuper en attendant de racheter le bien à l'EPF.

Après discussions et échanges, Madame le Maire demande l'avis au Conseil Municipal.

Les présents donnent un avis favorable à l'unanimité, les deux absents ont échangé avec Mme le Maire par téléphone avant la réunion et donnent également un avis favorable à l'achat de ce bien.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.